

L'ÉCOLE FRANCOPHONE : GUIDE POUR LES PARENTS



FRAP
FRANCOPHONIE
ALBERTAINE
PLURIELLE



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	05
I. Droit à l'école francophone.....	06
II. Contexte de l'éducation en langue française en Alberta.....	07
Préparation à l'école.....	08
I. Système scolaire albertain.....	09
II. Curriculum.....	09
III. Enseignement de l'anglais dans les écoles francophones.....	10
IV. Équité pour tous les élèves.....	11
V. Présence en classe obligatoire.....	11
VI. Absences de l'école.....	12
VII. Dossier scolaire en Alberta.....	13
VIII. Prématernelles.....	13
Information sur les écoles du Conseil scolaire Centre-Nord.....	14
I. Écoles du Conseil scolaire Centre-Nord.....	15
II. Âge requis pour commencer l'école.....	15
III. Placement selon l'âge.....	15
IV. Inscription.....	16
V. Zone de fréquentation.....	17
VI. Transport scolaire.....	17
VII. Mauvais temps.....	17
Santé.....	18
I. Vue et ouïe.....	19
II. Immunisation.....	20
III. Allergies.....	20
IV. Dossiers à jour.....	21
Adaptation à une nouvelle école.....	22
I. Suggestions pour se faire des amis.....	23
II. Programmes d'activités après l'école et à l'heure du midi.....	24
III. Maîtrise de la peur de l'inconnu.....	24-25

Enseignement et apprentissage dans les classes de l'élémentaire..26

A. École élémentaire.....	27
I. Enseignement à l'élémentaire.....	27
II. Travail en équipe.....	28
III. Classes à niveaux multiples.....	28
IV. Devoirs.....	29
V. Tests de rendement.....	30
VI. Bulletin scolaire.....	31
VII. Rencontres de parents à l'élémentaire.....	32
VIII. Suivre le progrès de l'enfant entre les bulletins scolaires.....	32
IX. Confidentialité.....	32
B. École secondaire.....	33
I. Préparation de l'enfant au cycle intermédiaire.....	33
II. Enseignement au secondaire.....	33-34
III. Travail en équipe.....	35
IV. Responsable de son travail scolaire.....	36
V. Devoirs.....	36-37
VI. Tests de rendement.....	38
VII. Bulletin scolaire au secondaire 1er et 2e cycles.....	38
VIII. Confidentialité.....	39
IX. Préparation à l'école secondaire 2e cycle.....	40
Enseignement religieux dans les écoles catholiques.....	41
I. Cours d'enseignement de la religion dans les écoles catholiques.....	42
II. Note de l'enseignement religieux dans le bulletin scolaire.....	43
III. Retraites dans les écoles catholiques.....	43
Fonctionnement de l'école.....	44
I. Calendrier scolaire.....	45
II. Circulaires.....	45
III. Agenda.....	45
IV. Journée scolaire.....	45
V. Repas du midi.....	46
VI. Casiers.....	46
VII. Fournitures scolaires.....	47
VIII. Manuels scolaires.....	47
IX. Matériel scolaire et d'apprentissage.....	47
X. Collectes de fonds.....	47

Code de vie	48
I. Tenue vestimentaire.....	50
II. Rôle des parents pour régler des problèmes.....	50
III. Conséquences obligatoires.....	51
IV. Sorties éducatives.....	52
Programmes et services aux élèves	53
I. Programme de francisation.....	54
II. Programme d'anglais langue seconde.....	54
III. Programme d'adaptation scolaire.....	55
IV. Plan d'appui.....	56
V. Programme adapté.....	56
VI. Programme modifié.....	57
VII. Bulletins scolaires des enfants qui ont un programme personnalisé.....	57
VIII. Procédure en cas d'abus.....	58
Participation des parents et bonne communication avec le corps enseignant	59
I. Participation.....	60
II. Rencontres de parents-enseignants au secondaire.....	60
III. Suggestions pour les parents anglophones.....	61
IV. Communication avec l'enseignant.....	61
V. Contact avec l'enseignant.....	62
VI. Communications de l'école avec les parents.....	62
VII. Résolution de problèmes.....	63
VIII. Aide à l'enfant pour résoudre un problème.....	63
IX. Questions souvent posées par les parents au personnel enseignant.....	64
Engagement dans l'école	65
I. Bénévolat.....	66
II. Activités et réunions à l'école.....	66
III. Conseil d'école.....	66-67
Aide	68
I. Conseiller en orientation.....	69
II. Le projet E.S.P.O.I.R.....	70
III. Le projet « TÉE ».....	71
Renseignements supplémentaires	72-73
Été en français	74-75
Coordonnées du Conseil scolaire Centre-Nord et des écoles francophones de la région	76-80

INTRODUCTION

VOUS VENEZ D'ARRIVER EN ALBERTA? VOUS PENSEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE FRANCOPHONE?



Ce guide pour nouveaux arrivants en Alberta ou au Canada vous offre des renseignements et des suggestions qui vous aideront à établir de bonnes relations avec tous les intervenants scolaires et communautaires de votre enfant. En plus, ce guide vous aidera à comprendre ce qui se passe à l'école et comment fonctionne le système scolaire albertain. De cette façon, l'intégration de votre enfant dans l'école albertaine se fera plus en douceur et votre participation contribuera grandement à la réussite scolaire de votre enfant.

I. DROIT À L'ÉCOLE FRANCOPHONE

Ce guide tient compte des dispositions de l'**article 23** de la *Charte canadienne des droits et libertés* en ce qui a trait au droit à l'accès à l'éducation en français. Selon l'**article 23** de la Charte, un enfant a droit à l'éducation en français si :

- a- La première langue apprise et encore comprise par au moins un des parents est le français; ou
- b- Au moins un des parents a reçu son instruction au niveau élémentaire en français au Canada; ou
- c- Un de vos enfants a reçu ou reçoit son instruction au niveau élémentaire ou secondaire en français au Canada.

Les enfants des parents francophones venus s'établir au Canada à titre d'immigrants ou de réfugiés peuvent aussi être admis à l'école francophone si certaines conditions sont satisfaites. À la première rencontre à l'école, l'administration tient compte du degré de connaissance du français de l'enfant, de sa motivation à l'égard de la langue française et de l'engagement des parents par rapport à une éducation en langue française. Ces conditions étant satisfaites, la direction d'école doit rencontrer, sans exception, les parents de cet élève pour remplir un formulaire d'admission pour non-ayant droit. La décision finale d'accepter cet élève revient à la direction générale du Conseil scolaire.

Dans le présent guide, le mot « parent » désigne également les tuteurs, les tutrices, les gardiens et les gardiennes.

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les hommes et les femmes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent personne.

II. CONTEXTE DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE EN ALBERTA

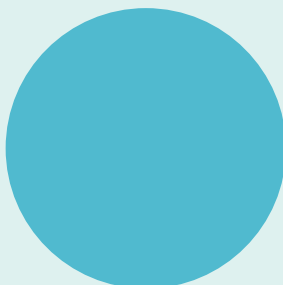
L'école francophone a pour mandat de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de chaque élève qu'elle accueille. L'école francophone est unique parce que sa mission est à la fois d'éduquer l'élève qui la fréquente et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue française et la culture de la communauté qu'elle dessert. Elle développe chez l'élève une identité personnelle, linguistique et culturelle forte et ouverte à la diversité, de même qu'un sentiment d'appartenance à la francophonie albertaine, canadienne et internationale. Pour s'acquitter de son mandat, l'école de langue française doit non seulement assurer une éducation de qualité en langue française, mais veiller à ce que le contexte de l'apprentissage privilégie la langue française.



"L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde."

Nelson Mandela

PRÉPARATION À L'ÉCOLE



I. SYSTÈME SCOLAIRE ALBERTAIN

Parmi les systèmes scolaires financés par les fonds publics en Alberta, nous retrouvons : les conseils publics anglais, les conseils catholiques anglais, les conseils francophones catholiques et le conseil francophone public. **Notez que le Conseil scolaire Centre-Nord gère des écoles publiques et catholiques.**

Les écoles publiques de langue anglaise sont ouvertes à tous les élèves. Les écoles catholiques anglaises s'adressent aux parents qui désirent que leurs enfants reçoivent une éducation catholique. Les systèmes francophones s'adressent aux élèves qui, tel que mentionné dans l'introduction, répondent à certains critères d'admission stipulés dans **l'article 23** de la *Charte canadienne des droits et libertés*.



II. CURRICULUM

En Alberta, toutes les écoles financées par les fonds publics doivent suivre le programme d'études (curriculum) de la province. On y décrit ce que les élèves devraient pouvoir faire et savoir dans chaque matière et à chaque année.

Il existe des documents pour l'enseignement de chacune des matières suivantes : français, anglais, mathématiques, sciences, études sociales, éducation physique, santé et beaux-arts. Les enseignants utilisent ces documents pour planifier les activités d'apprentissage.

Si vous voulez en connaître davantage au sujet des attentes établies par le ministère pour chaque niveau, il y a à cet effet une série de documents de la maternelle à la 12^e année qui présentent un survol des principaux objectifs identifiés pour chaque matière. Ces documents s'inspirent des programmes d'études et illustrent certaines attentes auxquelles les élèves doivent répondre. Pour accéder à ces ressources veuillez suivre ce lien : www.learnalberta.ca/content/apprentissagedemonenfant

III. ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS DANS LES ÉCOLES FRANCOPHONES



Dans le but d'aider les élèves à acquérir les habiletés de base pour communiquer en anglais, une des deux langues officielles du Canada, tous doivent étudier la culture et la langue anglaises. **Les cours d'apprentissage de l'anglais dans les écoles francophones sont obligatoires à compter de la 3e année.**

L'anglais s'enseigne à partir du document *English Language Arts*, 3e à la 12e année du ministère de l'Éducation. Les compétences langagières sont réparties en trois domaines: *Writing*, *Reading* et *Oral and Visual Communication*. L'apprentissage des élèves est mesuré et inscrit au bulletin scolaire.

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta stipule que l'horaire de la 3e année à la 9e année consacre 35 % du temps à l'enseignement du français et de l'anglais, ce qui revient à environ une heure par jour pour chacune des matières. Les élèves francophones de 3e, 6e et 9e années auront à écrire les mêmes tests de rendement qu'écrivent les élèves des écoles anglophones. Les élèves du deuxième cycle du secondaire écrivent également les mêmes examens du diplôme que ceux fréquentant les écoles anglophones.

Il est à noter que les élèves des écoles francophones qui choisissent de poursuivre leurs études postsecondaires dans des institutions de langue anglaise y réussissent très bien.

IV. ÉQUITÉ POUR TOUS LES ÉLÈVES

Votre école s'engage à fournir un environnement scolaire où tous les élèves sont traités avec respect, dignité et compréhension. Les politiques d'équité garantissent également l'absence de discrimination due à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à un handicap ou au statut familial. Ces politiques garantissent également que ces éléments n'entravent pas la réussite de l'enfant à l'école. Si vous avez des inquiétudes, il est important d'en parler à l'enseignant initialement et dans un deuxième temps, à la direction de l'école si la situation vous inquiète toujours.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de tous les membres de la communauté scolaire, veuillez vous référer à la Commission albertaine des droits de la personne et à ses publications : www.albertahumanrights.ab.ca

V. PRÉSENCE EN CLASSE OBLIGATOIRE



La Loi scolaire (*Alberta School Act*) exige que tous les enfants de 6 à 16 ans fréquentent l'école. Si un élève s'absente pendant une longue période, le conseil scolaire enquêtera pour connaître les raisons de l'absence et pourra faire appel à l'officier d'assiduité, au travailleur social ou à la travailleuse sociale ou au policier.

Si votre enfant doit s'absenter de l'école pendant une longue période de temps, avisez-en son enseignant à l'avance. Les enseignants suggéreront parfois des activités d'apprentissage pour votre enfant pendant son absence, mais cela ne peut aucunement remplacer la présence en classe.

Les élèves réussissent toujours mieux quand ils fréquentent l'école assidûment.

VI. ABSENCES DE L'ÉCOLE



Soucieuse d'assurer la sécurité de l'élève pendant qu'il se rend en classe, l'école demande aux parents de téléphoner lorsque l'enfant sera absent ou en retard. Veuillez téléphoner avant 9 h lorsque vous savez que l'enfant sera absent de l'école. Toutes les écoles ont un répondeur qui enregistre les messages au sujet des absences. Si l'enfant n'est pas à l'école au début des classes et que vous n'avez pas laissé de message, un système automatique d'appels vous signalera l'absence de l'enfant. Vous devrez alors justifier son absence. Veuillez téléphoner à chaque fois que votre enfant s'absente de l'école.

Au secondaire, les absences aux cours individuels sont aussi notées. **Des absences trop fréquentes peuvent compromettre sérieusement la réussite scolaire de l'élève.**

● **Démarche à suivre si l'enfant doit quitter l'école en cours de journée**

Si l'enfant devient malade ou qu'il a un accident à l'école, quelqu'un de l'école vous téléphonera aux numéros de téléphone inscrits au dossier. Vous ou la personne que vous avez désignée pour les cas d'urgence devrez aller chercher l'enfant le plus tôt possible. S'il s'agit d'une maladie ou d'un accident grave, l'école appellera l'ambulance et un membre du personnel accompagnera l'enfant à l'hôpital.

Voilà une des raisons majeures pour laquelle vous, les parents, êtes tenus de garder les dossiers à jour (adresse, numéros de téléphone).

VII. DOSSIER SCOLAIRE EN ALBERTA

Les documents se rapportant à l’instruction de l’enfant, les copies de ses bulletins scolaires et les commentaires des enseignants, s’il y a lieu, seront placés dans le dossier scolaire de l’école. Pour les prématernelles il pourrait y avoir des frais d’inscription.

Le personnel enseignant consulte ce dossier lorsqu’il veut en savoir davantage au sujet de votre enfant afin de planifier les activités d’apprentissage qui lui conviennent.

Ce dossier est confidentiel, mais les parents en peuvent, sur demande, en examiner le contenu.

VIII. PRÉMATERNELLES



Le Conseil scolaire francophone juge important d’appuyer les services préscolaires francophones et il encourage particulièrement les prématernelles en leur offrant une gamme de services et en leur fournissant gratuitement un local dans ses écoles. Les classes de prématernelle sont situées dans les écoles. Puisque les prématernelles ne reçoivent aucun appui financier du gouvernement provincial, il pourrait y avoir des frais d’inscriptions.

INFORMATION SUR LES ÉCOLES DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD



I. ÉCOLES DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD

Le Conseil scolaire Centre-Nord administre 20 écoles francophones. Huit sont situées à Edmonton et les autres sont à Sherwood Park, Camrose, Beaumont, Lloydminster, Fort McMurray, Jasper, Legal, Red Deer, Saint-Albert, Spruce Grove et Wainwright. Douze de ces écoles sont catholiques, sept sont publiques et l'une d'elles obtiendra sa désignation au cours de l'année 2022-2023.

II. ÂGE REQUIS POUR COMMENCER L'ÉCOLE

La maternelle est offerte à temps plein aux enfants ayant atteint l'âge de 5 ans le 31 décembre de la même année scolaire. Ces enfants ont accès au service de transport du conseil scolaire. Les enfants de 3 et 4 ans peuvent être inscrits à la prématernelle.

III. PLACEMENT SELON L'ÂGE

Lorsqu'un élève s'inscrit à l'école, il est placé au niveau scolaire qui correspond à son âge et non au niveau où il se trouvait dans son pays d'origine. Toutefois, lorsque l'enseignant prépare des activités d'apprentissage, il tiendra compte de l'éducation acquise ailleurs par l'enfant.

Dans la mesure du possible, les élèves sont évalués dans les premières semaines de leur arrivée au CSCN afin de faciliter la transition au nouveau système scolaire.



IV. INSCRIPTION

Lors de l'inscription, vous devez présenter :

1- Une preuve de l'âge de l'enfant :

- a- Certificat de naissance ou
- b- Passeport

2- Une preuve de statut d'immigrant :

- a- Confirmation de résident permanent, ou
- b- Certificat de citoyenneté, ou
- c- Carte de résident permanent, ou
- d- Document de demande d'asile (réfugié)

3- Le dossier scolaire

4- Le dossier d'immunisation- preuve que l'enfant a été vacciné conformément au calendrier de vaccination de l'Alberta

5- Tout autre document pertinent pour aider à offrir une programmation de qualité à l'enfant, par exemple un bulletin scolaire, rapport d'orthophonie, ou une évaluation psycho éducationnelle s'il y a lieu.



Il est possible de trouver le code de vie, les règles, les politiques et d'autres renseignements importants au sujet de votre enfant sur les sites web des écoles.

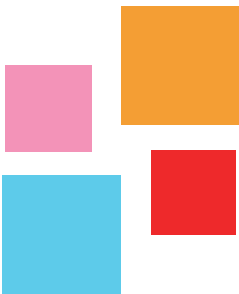
Il n'y a plus de frais d'inscriptions dans les écoles. Toutefois, il peut y avoir certains coûts complémentaires tels que les activités sportives, ou des matières optionnelles au niveau secondaire.

V. ZONE DE FRÉQUENTATION

L'adresse de votre domicile est ce qui détermine l'école que fréquentera votre enfant. On appelle limite ou zone de fréquentation le territoire que chaque école dessert et qui est délimité par certaines rues et certaines habitations autour de l'école. Dans certaine communauté les parents peuvent choisir entre l'école catholique ou publique.

VI. TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport en autobus scolaire est gratuit pour tous les élèves qui fréquentent les écoles francophones. Il est important de noter que le transport scolaire est un privilège. Lorsqu'un élève ne se comporte pas bien dans l'autobus, il est d'abord averti par le chauffeur. Si sa mauvaise conduite persiste, l'élève reçoit de la part du chauffeur un avis d'infraction qui est transmis à la direction de l'école. Celle-ci le signe et le fait parvenir aux parents de l'élève en question. Si l'élève ignore ces avertissements, il risque de perdre le privilège du service de transport pour un certain temps.



VII. MAUVAIS TEMPS

Même lors de grosses tempêtes de neige ou de froid extrême, les écoles en Alberta sont rarement fermées. Cependant, il se pourrait que le transport en autobus scolaire soit annulé. S'il fait mauvais, vérifier le site web du Conseil Scolaire Centre-Nord.



SANTÉ



I. VUE ET OÛÏE

Il se peut que les élèves éprouvent plus de difficulté à apprendre lorsqu'ils ont des troubles visuels, auditifs ou les deux. Un enfant sur six a des troubles de la vue. Souvent, les jeunes enfants souffrent d'otites moyennes à répétition, surtout pendant l'hiver, et cela risque de les empêcher d'entendre normalement en classe.

La plupart des enfants ignorent s'ils ont un trouble visuel ou auditif et ils peuvent croire que tout le monde voit et entend comme eux. Certains d'entre eux travaillent plus fort pour surmonter cette difficulté, mais il est possible qu'ils réussissent encore mieux si leur trouble de la vue ou de l'ouïe est corrigé.

SUGGESTIONS :

Faites examiner la vue de votre enfant dès l'âge de trois ans par un optométriste ou un ophtalmologiste. En règle générale, on devrait faire examiner la vue d'un enfant à tous les deux ou trois ans. L'assurance santé de l'Alberta couvre les frais des visites annuelles pour les enfants de moins de 18 ans.

- ▶ Encouragez votre enfant à porter ses lunettes s'il en a besoin. S'il hésite à le faire, avisez-en son enseignant. Ensemble, vous pourrez l'aider à se sentir plus à l'aise.
- ▶ Demandez à votre médecin de famille d'examiner l'ouïe de votre enfant.
- ▶ Pour obtenir de l'assurance santé vous n'avez qu'à vous présenter dans n'importe quel bureau des registres «Registry». Pour retrouver le plus proche de vous, visitez le site du gouvernement provincial <http://www.servicealberta.gov.ab.ca/find-a-registry-agent.cfm>
- ▶ Vous devez présenter au moins deux cartes d'identité dont une avec photo.
- ▶ Vous devez aussi présenter une preuve de statut d'immigrant ou résident et un document avec votre adresse permanente en Alberta.
- ▶ Si vous n'avez pas de médecin de famille, visitez le site : www.albertahealthservices.ca et cherchez *Find a Physician* ou www.reseausantealbertain.ca

II. IMMUNISATION

Le bureau de santé publique de l'Alberta encourage fortement tous les parents à faire immuniser leurs enfants contre certaines maladies graves. Le bureau de santé garde le dossier d'immunisation de chaque élève.

Une infirmière se rend à l'école pour administrer certains vaccins et vérifier les dossiers.

Si votre enfant n'a pas reçu tous ses vaccins ou si le dossier de l'école n'est pas complet, vous recevrez un avertissement du bureau de santé publique.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de santé publique de votre communauté ou visitez : www.capitalhealth.org ou www.informationalberta.ca



III. ALLERGIES

Certains enfants souffrent d'allergies graves aux noix et aux arachides et ils peuvent devenir sérieusement malades lorsqu'ils consomment ou sont exposés à de la nourriture qui en contient même de petites quantités. Les écoles élémentaires ont adopté comme règle d'interdire les noix et les arachides afin d'assurer la sécurité de ces élèves. Évitez de lui donner des produits contenant des noix ou des arachides à apporter à l'école élémentaire.

Informez l'enseignant si votre enfant a des difficultés de santé ou souffre d'allergies.

Si votre enfant doit prendre un médicament prescrit par un médecin, l'école vous demandera de signer un formulaire l'autorisant à l'administrer. Le médicament doit être dans le contenant original sur lequel apparaît la dose prescrite.



IV. DOSSIERS À JOUR

Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école, vous devez fournir votre courriel, vos numéros de téléphone à domicile, au travail et de cellulaire ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'un ami ou d'un membre de la famille avec qui l'école pourrait communiquer en cas d'urgence. Les enseignants se servent de ces numéros lorsqu'ils veulent discuter du travail scolaire de votre enfant ou en cas d'urgence. Veuillez aviser l'école de tout changement.



ADAPTATION À UNE NOUVELLE ÉCOLE



I. SUGGESTIONS POUR SE FAIRE DES AMIS

Il est bon que votre enfant se fasse des amis et se sente accepté pour être à l'aise à l'école et bien se concentrer sur ses travaux scolaires. Vous pouvez l'aider de différentes façons à se faire des amis et à se familiariser avec son entourage.

SUGGESTIONS :

- Pensez à la façon dont vous pouvez l'aider à se familiariser avec le voisinage et avec les endroits où il peut s'amuser en toute sécurité.
- Profitez des services communautaires tels que les bibliothèques et les centres communautaires.
- Rendez-vous au Centre Guy-Lacombe situé à la Cité francophone à Edmonton. Vous pouvez y emprunter des livres, des jeux, des films, des disques pour enfants ainsi que des livres et films pour adultes moyennant des frais d'inscription très minimes.
- Faites connaissance avec vos voisins pour que votre enfant voit que vous vous faites facilement des connaissances et des amis.
- Faites participer votre enfant à des activités dans la communauté la fin de semaine et après l'école. Plusieurs d'entre elles sont gratuites.
- Inscrivez votre enfant dans des activités parascolaires telles que la danse, le soccer et bien d'autres.
- Parlez à votre enfant de ses nouveaux amis et mémorisez leurs noms. Si votre enfant désire inviter un ami à la maison, communiquez avec ses parents pour prendre des dispositions.
- Informez-vous auprès de Francophonie Albertaine Plurielle (FRAP), situé à la Cité francophone, pour connaître d'autres avenues où votre enfant pourrait se faire des amis.



II. PROGRAMMES D'ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE ET À L'HEURE DU MIDI

Chaque école élémentaire et secondaire offre des activités après l'école ou à l'heure du midi telles que sports d'équipe, conseil des élèves, clubs et programmes de musique. En règle générale, tous les élèves peuvent y prendre part; un enseignant supervise ces activités.

En prenant part à ces programmes, les enfants peuvent se faire de nouveaux amis et se créer une place dans l'école.



III. MAÎTRISE DE LA PEUR DE L'INCONNU

Il se peut que votre enfant soit anxieux et inquiet à l'idée de fréquenter l'école dans un nouveau milieu. L'anxiété peut avoir un impact sur la façon de penser et de se sentir. Il se peut que votre enfant éprouve de la difficulté à apprendre s'il est inquiet. Parmi les signes d'anxiété, notons : les maux d'estomac, les maux de tête, le fait de se fatiguer rapidement, l'agressivité, la tristesse, le silence ou la résistance au changement.

SUGGESTIONS :

- Parlez à votre enfant de la façon dont il se sent. Dites-lui comment vous vivez vous-même cette expérience et comment vous vous y prenez pour vous ajuster à votre nouveau pays.
- Expliquez-lui qu'il est normal d'être inquiet lorsqu'il y a des grands changements dans la vie.
- Encouragez votre enfant à parler de ce qui se passe à l'école. Le fait de l'écouter vous aidera à comprendre ce qui va bien et ce qui est plus difficile à vivre. Posez-lui des questions pour entamer la conversation.
- Fournissez à votre enfant l'exemple de situations qui étaient auparavant difficiles, mais qui sont devenues plus faciles à vivre. Applaudissez ses petites réussites lorsqu'il réussit à surmonter des difficultés. Célébrez la fin des deux premiers mois d'école, par exemple.
- Informez l'enseignant du fait que votre enfant est un peu inquiet et nerveux de façon qu'on l'aide à se sentir plus à l'aise.



ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE DANS LES CLASSES DE L'ÉLÉMENTAIRE



A. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

I. ENSEIGNEMENT À L'ÉLÉMENTAIRE

Les programmes des enfants du primaire sont dictés par le ministère de l'Éducation. Tous les enseignants sont familiers avec ceux-ci et ils ont la responsabilité de transmettre les connaissances aux enfants. En général, les matières à l'élémentaire sont : français, mathématiques, sciences, études sociales, musique, éducation physique, santé, enseignement religieux ou éthique et anglais à partir de la 3^e année. De façon générale, les élèves à l'élémentaire n'ont qu'un enseignant titulaire. Il y a parfois des spécialistes pour la musique, l'éducation physique ou les langues.

Le conseil scolaire a une politique d'inclusion qui fait que tous les enfants d'un même groupe d'âge se retrouvent dans la même année scolaire et ce, peu importe leurs capacités académiques. Ce qui explique que l'approche la plus privilégiée chez les enseignants est la différenciation pédagogique. Suivant cette démarche, l'enseignant adapte toutes les facettes de son enseignement selon les façons d'apprendre des élèves, ce qui fait qu'il doit connaître à fond les styles d'apprentissages de ses élèves. Les élèves kinesthésiques apprendront peut-être plus facilement la notion de volume en jouant avec du sable ou de l'eau et des tasses de différentes grandeurs tandis que l'élève visuel comprendra le même concept d'une autre façon.

Puisque l'élève à l'élémentaire est sous l'égide d'un seul enseignant titulaire, il est avantageux et possible pour le titulaire de faire de l'intégration des matières. Par exemple, on pourrait se servir d'un thème en études sociales pour rédiger un texte en écriture. On pourrait aussi se servir des mesures apprises en mathématiques dans le cours de sciences. Un texte en études sociales pourrait servir d'exercice de lecture. Certains enseignants privilégient l'enseignement par thème. Dans la mesure du possible, en utilisant cette méthode, on enseigne les concepts visés dans toutes les matières.

De plus, les enseignants utilisent différentes techniques innovatrices telles que l'enseignement coopératif, l'atelier d'écrivain, le théâtre du lecteur, le travail d'équipe et l'approche par projet.

Dans leurs cours, les enseignants présentent des problèmes dont les élèves discutent et qu'ils résolvent plutôt que d'insister sur la mémorisation de certaines connaissances. Les élèves apprennent à faire appel à leur pensée critique dans toutes les matières. Ils apprennent à discerner les faits des suppositions ou des hypothèses, à penser logiquement, à poser des questions, à se faire une opinion sur ce qu'ils apprennent et à exprimer leur point de vue devant toute la classe. De cette façon, les élèves sont graduellement préparés au secondaire et à vivre dans la collectivité mondiale.

II. TRAVAIL EN ÉQUIPE

Il arrive que les enseignants placent les pupitres des élèves de façon à ce que ces derniers puissent travailler plus facilement en groupe. Le travail de groupe aide l'enfant à s'habituer à travailler avec les autres élèves, à partager les responsabilités, à écouter et à apprendre des opinions des autres élèves. Votre enfant pourra ainsi pratiquer son français et acquérir des compétences telles que la façon de faire de la recherche, de se faire une opinion et de la mettre à l'épreuve, de prendre des initiatives, de poser des questions et de prendre des risques.



III. CLASSES À NIVEAUX MULTIPLES

Certaines écoles mettent dans une même classe des élèves de différents niveaux d'études. L'enseignant s'assure que les élèves suivent le programme d'études de leur niveau. L'enseignant prépare certaines activités d'apprentissage pour toute la classe et d'autres pour les élèves de chaque niveau. Il arrive que des élèves aient le même enseignant deux années de suite. Cela peut être un avantage parce que l'enseignant connaît déjà les besoins de l'enfant et il a déjà un rapport avec ses parents.

IV. DEVOIRS

Les devoirs permettent aux parents de voir comment leur enfant se débrouille à l'école. La quantité de devoirs qui lui est assignée dépend de l'année d'études dans laquelle il se trouve. On s'attend à l'élémentaire que tous les élèves lisent tous les soirs. L'enseignant de votre enfant expliquera à quoi il s'attend au sujet des devoirs.

SUGGESTIONS :

- Prévoyez un endroit où votre enfant pourra étudier confortablement et en toute tranquillité, à l'écart de distractions telles que la télévision, l'ordinateur ou d'autres bruits. Fournissez-lui des stylos, des crayons, des gommes à effacer, du papier et un dictionnaire.
- Fixez une heure pour les devoirs et aidez votre enfant à planifier son travail.
- Informez-vous auprès de votre enfant pour savoir quels devoirs il a à faire. Lorsqu'il a fini, discutez-en avec lui.
- Encouragez votre enfant lorsqu'il éprouve de la difficulté et félicitez-le pour ses efforts. Ceci l'aidera à avoir confiance en lui-même.
- Si le devoir est trop difficile, qu'il prend trop de temps ou qu'il est trop facile, communiquez avec l'enseignant.
- Parlez souvent avec votre enfant des travaux scolaires. Si la matière ne vous est pas familière, vous pouvez tout de même lui montrer votre intérêt en l'écoutant.



SI VOTRE ENFANT N'A PAS DE DEVOIRS :

- Lisez à votre enfant ou demandez-lui de vous lire quelque chose.
- Parlez à l'enseignant si votre enfant n'a pas souvent de devoirs.
- Encouragez votre enfant à réviser la matière présentée les jours précédents et à planifier son horaire de travail en fonction des travaux et des tests à venir.
- Assurez-vous que votre enfant prend la responsabilité de lire en français ou dans sa langue maternelle tous les soirs.
- Plusieurs enseignants ont un calendrier électronique sur lequel les devoirs et les examens se trouvent. Il est consultable par les parents.
- Tous les parents du conseil scolaire qui le demandent peuvent obtenir un mot de passe pour accéder aux résultats scolaires de chacun de leurs enfants.

V. TESTS DE RENDEMENT

Les élèves de 3^e et de 6^e année passent des tests normalisés produits par le ministère de l'Éducation de l'Alberta. L'école vous fera parvenir à domicile une lettre à ce sujet qui vous précisera les dates, habituellement en mai et juin. Les tests sont basés sur le curriculum de l'Alberta et visent à indiquer le rendement des élèves de toute la province. Les résultats des tests peuvent être inscrits dans le bulletin scolaire, mais ne peuvent pas être utilisés pour l'admission au collège ou à l'université. On ne se sert pas de ces résultats pour décider de l'avenir de votre enfant de quelque façon que ce soit. Les élèves de 3^e année passent les tests de mathématiques, de français et d'anglais et le ministère prépare un rapport détaillé sur le niveau de votre enfant en lecture, écriture et mathématiques. Les élèves de 6^e et 9^e année passent des tests de français, d'anglais, de mathématiques, de sciences et d'études sociales. Le ministère prépare également des rapports détaillés pour chacune des matières. Vous recevrez une copie de ce rapport à domicile vers la fin du mois de septembre de l'année scolaire suivante. Si l'élève déménage, le rapport est envoyé par la poste.

VI. BULLETIN SCOLAIRE

En Alberta, chaque conseil scolaire a son propre bulletin scolaire. Comprendre le bulletin scolaire de la maternelle à la 6e année

Vous recevrez un bulletin scolaire deux fois par an de la maternelle à la 6e année. Le bulletin scolaire est basé sur le curriculum de l'Alberta et vous renseigne sur la qualité de la progression de votre enfant ainsi que sur les attentes pour chaque matière.

L'enseignant de votre enfant examinera les différents aspects de son travail pendant cette étape : tests, projets individuels ou en groupe, travaux, devoirs et participation quotidienne en classe. L'enseignant vérifiera aussi si les objectifs ciblés du programme d'études ont été atteints et inscrira la lettre ou le numéro approprié dans le bulletin.

La note, qui peut être une lettre ou un numéro, vous indique dans quelle mesure votre enfant a acquis les connaissances et les habiletés prescrites pour son année d'études.

Exemple du bulletin scolaire à l'élémentaire :

Il y a également dans le bulletin scolaire une section consacrée au profil de l'élève qui vous donne une idée de la façon dont votre enfant évolue dans les secteurs suivants : la motivation, l'organisation, la participation, la remise des travaux et des devoirs, et la capacité de travailler avec les autres.

Il y a aussi un espace où l'enseignant ajoute des commentaires et un rapport d'assiduité de votre enfant.

À l'endos du bulletin, vous trouverez un endroit désigné où l'élève est invité à indiquer qu'il a pris connaissance du bulletin et à faire part de ce qu'il est prêt à faire pour maintenir ou améliorer les notes qu'il a reçues. À la suite de cette section, les parents peuvent faire de même. Vous devez signer le bulletin et demander à votre enfant de le rapporter à l'école ou vous pouvez le rapporter lors de la rencontre élèves-parents-enseignants. À la fin de l'année scolaire, une copie du bulletin de l'élève est gardée dans son dossier.



VII. RENCONTRES DE PARENTS À L'ÉLÉMENTAIRE



Avant ou après la remise des bulletins, les écoles élémentaires organisent une rencontre avec les parents, les élèves et les enseignants. L'école de votre enfant vous fournira de l'information sur cette rencontre; assurez-vous de réviser le calendrier d'activités scolaire pour vérifier les dates des rencontres élèves-parents-enseignants.

Lors de la rencontre, l'enseignant vous expliquera le bulletin et vous montrera certains travaux de votre enfant. C'est aussi le temps propice pour poser des questions et apprendre comment vous pouvez aider votre enfant à la maison.

VIII. SUIVRE LE PROGRÈS DE L'ENFANT ENTRE LES BULLETINS SCOLAIRES

- Parlez souvent avec votre enfant de ce qui se passe à l'école. Vous vous ferez une idée de ce qui va bien et de ce qui est plus difficile.
- Demandez à votre enfant de vous montrer certains de ses travaux et le résultat de ses tests.
- Lisez avec votre enfant et portez attention à ses compétences en lecture.
- Demeurez positif et félicitez-le de ses efforts. Cela l'encouragera à parler de ce qui se passe à l'école.
- Si quelque chose vous préoccupe, parlez-en à l'enseignant.

IX. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les conversations avec les enseignants sont confidentielles. L'enseignant ne divulguera pas les renseignements qu'il possède au sujet du travail scolaire de votre enfant ou de votre situation familiale à d'autres parents ou à des membres de la communauté.

B. ÉCOLE SECONDAIRE



I. PRÉPARATION DE L'ENFANT AU CYCLE INTERMÉDIAIRE

Les programmes d'études de 7e, 8e et 9e années préparent les élèves à l'école secondaire. Il y a plusieurs modèles pour la transition des élèves de l'élémentaire au secondaire. Dans certains cas, les élèves vont à une autre école pendant ces années alors que dans d'autres cas ils demeurent dans le même établissement. Il y a différents modèles dans les écoles francophones.

Il est possible que pendant le cycle intermédiaire plusieurs enseignants spécialistes présentent les différentes matières. L'horaire de votre enfant précisera les jours et les heures d'enseignement de chaque matière. Votre enfant aura un enseignant titulaire. Lors des rencontres à la remise des bulletins, vous pourrez rencontrer ses autres enseignants.

II. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE

Les programmes des élèves du secondaire sont dictés par le ministère de l'Éducation. Tous les membres du personnel enseignant du secondaire sont surtout familiers avec les programmes qui concernent leur spécialité. Contrairement aux élèves de l'élémentaire, les élèves du secondaire ont souvent plusieurs enseignants.

Au **secondaire 1er cycle**, les élèves s'inscrivent dans sept cours de base et dans deux cours facultatifs. Ces choix se font en avril/mai.

À la fin de la 9e année, l'école organisera des rencontres pour préparer les élèves et les parents au programme du secondaire deuxième cycle. Ces rencontres constituent de bonnes occasions de poser des questions et de discuter de ce qui pourrait convenir le mieux à votre enfant.

Au **secondaire 2e cycle**, les élèves ont un choix de deux voies : le diplôme d'étude secondaire ou le certificat de réussite. Afin d'obtenir un diplôme ou un certificat à la fin de leur secondaire, les élèves doivent accumuler au moins 100 crédits. Les inscriptions pour le secondaire 2e cycle se font en avril/mai. Afin que les élèves fassent un choix judicieux dans la sélection de leurs cours, ils peuvent avoir recours à plusieurs ressources : l'administration de l'école, le prospectus, le conseiller en orientation et les enseignants. L'élève doit aussi tenir compte de ses aptitudes et de ses intérêts. Aucune inscription n'est acceptée sans qu'un parent de l'élève ait fourni son approbation par écrit.

Au secondaire, on remet à chaque élève un horaire personnel au début de l'année scolaire ou du semestre. Votre enfant aura peut-être des camarades différents dans chaque classe. Les écoles divisent la journée en blocs de temps appelés « périodes ». La durée de la période varie d'une école à l'autre entre 40 et 70 minutes. Seuls les élèves en 11e et 12e années peuvent avoir du temps libre dans leur horaire. Le principe philosophique qui constitue le fondement de toute pédagogie moderne dans les écoles francophones préconise, dans la mesure du possible, le développement de la pensée critique dans toutes les matières. Les élèves apprennent à discerner les faits des suppositions ou des hypothèses, à interpréter, à analyser et à évaluer l'information. Ils apprennent également à penser logiquement, à poser des questions, à se faire une opinion sur ce qu'ils apprennent et à exprimer leur point de vue devant un groupe. On est bien conscient que mémoriser des faits et des dates n'est pas la seule façon d'apprendre.

On s'attend à ce que tous les élèves participent aux discussions en classe; il se pourrait aussi que l'enseignant demande à un élève de s'adresser à des groupes de pairs ou à faire des présentations devant le groupe. En mathématiques, par exemple, on peut demander à un élève d'expliquer aux autres comment il a trouvé une réponse.

On retrouve différentes cultures dans les écoles francophones; les enseignants ont donc la possibilité de planifier des activités d'apprentissage enrichissantes afin d'aider les élèves à mieux comprendre et apprécier ces cultures.

SUGGESTIONS :

- Parlez à votre enfant des différences entre les méthodes d'enseignement en Alberta et celles utilisées auparavant dans son pays d'origine. Expliquez-lui qu'il se peut qu'il mette du temps à s'ajuster.
- Encouragez votre enfant à parler à ses enseignants de ses progrès. Cela leur montrera qu'il a un réel désir d'apprendre.
- Dites à votre enfant que c'est tout à fait acceptable de demander de l'aide à ses enseignants. On s'attend à ce que les élèves posent des questions lorsqu'ils ne comprennent pas et ont besoin d'aide.
- Encouragez votre enfant à émettre son opinion et à la défendre. C'est un bon exercice en vue des discussions en classe et des travaux écrits.
- Participez aux ateliers organisés par la FRAP

III. TRAVAIL EN ÉQUIPE



Il arrive que les enseignants placent les pupitres des élèves de façon qu'ils puissent travailler plus facilement en groupe. Le travail de groupe aide votre enfant à s'habituer à travailler avec les autres élèves, à partager les responsabilités, à écouter et à respecter l'opinion des autres. Votre enfant pourra ainsi pratiquer son français et acquérir des compétences telles que la façon de faire de la recherche, de se faire une opinion et de la mettre à l'épreuve, de prendre des initiatives, de poser des questions et de prendre des risques. Il arrive parfois que les élèves aient à se rencontrer à l'extérieur de l'école pour compléter des projets.

IV. RESPONSABLE DE SON TRAVAIL SCOLAIRE

Les élèves du secondaire sont de jeunes adultes qui devront, dans quelques années, prendre des décisions de façon autonome lorsqu'ils se trouveront sur le marché du travail et assumeront des responsabilités d'adultes.

Les enseignants aident les élèves à se préparer pour l'avenir en leur donnant l'occasion d'apprendre à s'autodiscipliner et à assumer la responsabilité de leurs travaux scolaires. On s'attend, par exemple, à ce que les élèves aient fait leurs devoirs, mais ce n'est pas tous les jours que les enseignants vérifient si le travail prescrit a été fait. On s'attend à ce que les élèves deviennent de plus en plus autonomes à mesure qu'ils progressent au secondaire.

Les élèves qui acquièrent ces compétences sont mieux préparés pour l'université, le collège communautaire et le marché du travail où ils seront entièrement responsables de leur travail.

V. DEVOIRS

Les devoirs au secondaire sont un élément intégral à l'expérience d'apprentissage de l'élève et sont l'extension des programmes d'études. L'importance des devoirs est donc primordiale pour l'épanouissement de l'élève. Ils lui permettent de consolider les connaissances et les compétences acquises à l'école. Ils permettent aussi à l'élève d'assumer la responsabilité de son apprentissage personnel.

Le temps moyen requis par soir pour compléter les devoirs à la maison au secondaire devrait se situer entre 70 et 120 minutes. On encourage fortement l'élève du secondaire à lire tous les soirs en anglais et en français.

SUGGESTIONS :

- Prévoyez un endroit où votre enfant pourra étudier confortablement et en toute tranquillité, à l'écart de distractions telles que la télévision, l'ordinateur ou d'autres bruits. Fournissez-lui des stylos, des crayons, des gommes à effacer, du papier et un dictionnaire.
- Fixez une heure pour les devoirs et aidez votre enfant à planifier son travail.
- Informez-vous auprès de votre enfant pour savoir quels devoirs il a à faire. Lorsqu'il a fini, discutez-en avec lui.
- Encouragez votre enfant lorsqu'il éprouve de la difficulté et félicitez-le pour ses efforts. Ceci l'aidera à avoir confiance en lui-même.
- Si le devoir est trop difficile, trop long ou trop facile, communiquez avec l'enseignant.
- Parlez souvent avec votre enfant de ses travaux scolaires. Si la matière ne vous est pas familière, vous pouvez tout de même lui démontrer votre intérêt en l'écoutant.

SI VOTRE ENFANT N'A PAS DE DEVOIRS :

- Demandez à votre enfant de vous montrer ce qu'il a fait pendant la journée.
- Lisez à votre enfant ou demandez-lui de vous lire quelque chose.
- Parlez à l'enseignant si votre enfant n'a pas souvent de devoirs.
- Encouragez votre enfant à réviser la matière présentée les jours précédents et à planifier son horaire de travail en fonction des travaux et des tests à venir.
- Assurez-vous que votre enfant prenne la responsabilité de lire en français ou dans sa langue maternelle tous les soirs.
- Plusieurs enseignants ont un calendrier électronique où ils affichent les devoirs et les examens. Il est consultable par les parents.
- Tous les parents d'élèves au secondaire reçoivent un mot de passe pour accéder aux résultats de leurs enfants.
- Au secondaire, les enseignants remettent un syllabus de chaque cours au début de l'année ou du semestre.

VI. TESTS DE RENDEMENT

Les élèves de 9^e année passent des tests normalisés produits par le ministère de l'Éducation de l'Alberta. L'école vous fera parvenir à domicile une lettre à ce sujet qui vous précisera les dates, habituellement aux mois de mai et juin. Les tests sont basés sur le curriculum de l'Alberta et visent à indiquer le rendement des élèves de toute la province. Les résultats des tests peuvent être inscrits dans le bulletin scolaire mais ne peuvent pas être utilisés pour l'admission au collège ou à l'université. On ne se sert pas de ces résultats pour décider de l'avenir de l'enfant de quelle que façon que ce soit. Les élèves de 9^e année écrivent des tests de français, d'anglais, de mathématiques, de sciences et d'études sociales. Le ministère d'Éducation prépare des rapports détaillés pour chacune des matières. Vous recevrez une copie de ce rapport à domicile par votre enfant à la fin septembre de l'année suivante. Si l'élève déménage, le rapport sera envoyé par la poste.

Les élèves de 12^e année passent des examens en vue du diplôme dont 30% de la note est basé sur les résultats des examens et le 70% qui reste est accordé par l'école. Chaque élève et l'école reçoivent un rapport détaillé de ces résultats.

Les élèves ayant des besoins spéciaux pourraient nécessiter des dispositions spéciales ou des accommodements pour passer un examen en vue de l'obtention du diplôme.

VII. BULLETIN SCOLAIRE AU SECONDAIRE 1^{ER} ET 2^E CYCLES

Le bulletin du secondaire consiste en une énumération des matières dans lesquelles l'élève est inscrit. Celles-ci sont accompagnées de notes en pourcentage attribuées à l'élève. Il se trouve un espace où l'enseignant titulaire écrit son commentaire et un autre où on rapporte l'assiduité de l'élève.

Les bulletins sont apportés à la maison par les élèves ou sont envoyés par la poste.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les conversations avec les enseignants sont confidentielles. L'enseignant ne divulguera pas les renseignements qu'il possède au sujet du travail scolaire de l'enfant ou de sa situation familiale à d'autres parents ou à des membres de la communauté.

SUGGESTIONS :

- Avant l'entrevue parents-enseignants, parlez à votre enfant pour savoir ce qui lui plaît à l'école et ce qu'il ou elle trouve difficile.
- Pensez à ce que vous voudriez demander à l'enseignant. Prenez des notes pour vous aider à vous rappeler vos questions.
- Il arrive que parents et enseignants aient besoin de se rencontrer à nouveau ou de se parler au téléphone pour faire le suivi de leur conversation. La suggestion d'une autre conversation peut venir de vous ou de l'enseignant.
- Discutez ensuite de l'entrevue avec l'enfant. Insistez sur les aspects positifs dont il a été question et soyez précis quant aux problèmes à régler. Expliquez à l'enfant tout arrangement qui a été pris.
- Demeurez en contact avec l'enseignant même si tout va bien. Vous pouvez utiliser l'agenda de l'enfant ou encore communiquer par courriel. C'est une façon de transmettre un message positif à l'enfant.



IX. PRÉPARATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE 2E CYCLE

Pendant les années du 1er cycle du secondaire, l'élève commence à planifier son éducation secondaire. Ses enseignants l'aideront à prendre conscience de ses points forts, de ses intérêts et de ce qu'il prévoit faire après l'obtention de son diplôme. Cela lui permet de commencer à se préparer pour choisir les cours qu'il prendra à l'école secondaire 2e cycle.

À la fin de la 9e année, l'école organisera des rencontres pour préparer l'élève et les parents au programme du secondaire 2e cycle. Ces rencontres constituent de bonnes occasions de poser des questions et de discuter de ce qui pourrait convenir le mieux à l'enfant.

SUGGESTIONS :

- Parlez à votre enfant de ce qu'il prévoit faire après son cours secondaire.
- Discutez de ses points forts et de ses intérêts. C'est normal que l'enfant soit plutôt indécis au sujet de ses projets d'avenir.
- Parlez à l'enseignant de votre enfant et de ce qui lui conviendrait le mieux. Le service d'orientation scolaire est disponible dans les écoles du conseil scolaire Centre-Nord.
- Assistez aux sessions d'information sur les écoles secondaires offertes par votre école, ou aux réunions à l'intention des parents des élèves de 9e année.



ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES



Dans les écoles francophones catholiques, tous les élèves de maternelle à la 10e année suivent les cours de catéchèse et assistent aux célébrations religieuses.

Au secondaire 2e cycle, les élèves doivent prendre au moins un cours de catéchèse, dont un obligatoirement en 10e année.

I. COURS D'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES

Le programme d'enseignement religieux pour les élèves de la maternelle à la 12e année dans les écoles francophones catholiques a été élaboré sous l'égide de l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario. Par la suite, le programme a été approuvé et adopté par les évêques de l'Alberta.

L'enseignement religieux préconise l'enseignement des diverses matières dans un contexte catholique, dans une atmosphère de respect de soi et des autres. Il favorise un examen des valeurs et des grandes questions sociétales à la lumière d'un respect de la justice sociale. Les familles, en collaboration avec les paroisses, préparent les élèves à recevoir les sacrements du pardon, de la première communion et de la confirmation ainsi qu'à vivre dans des communautés de foi. Ces préparations sont faites à l'église de la paroisse.

L'école assume une responsabilité pastorale envers les élèves et organise des sessions de prière, des célébrations liturgiques et des activités de partage.

Veillez noter que le programme de catéchèse de l'Ontario a été adopté intégralement pour les niveaux de maternelle à la 9e année. On a fait des adaptations seulement au secondaire 2e cycle. Pour en connaître plus sur les attentes du programme d'enseignement religieux et sur la vision de l'école catholique francophone, visitez : www.opeco.ca//jeunes01index.htm

II. NOTE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LE BULLETIN SCOLAIRE

Dans la section sur l'enseignement religieux, l'enseignant soumettra des commentaires sur ce que votre enfant a appris. L'enseignant donne une note qui est soit une lettre, un nombre ou un pourcentage. Cette information n'a rien à voir avec la progression de la foi de l'enfant. Rien ni personne ne peut la mesurer et c'est un aspect sacré de la vie intérieure de l'enfant.

III. RETRAITES DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES

La retraite est une activité d'apprentissage importante parfois offerte dans certaines écoles et qui fait partie du programme d'enseignement religieux. Elle a habituellement lieu à l'extérieur de l'école pendant une journée scolaire entière.

La retraite aide l'élève à approfondir sa compréhension et son engagement à la foi catholique. Il peut, par exemple, s'impliquer dans des activités charitables communautaires.

L'école a besoin de la permission écrite d'un parent d'un enfant âgé de moins de 18 ans pour qu'il soit autorisé à participer à la retraite. L'enfant apportera à la maison une lettre à faire signer.



FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE



I. CALENDRIER SCOLAIRE

Au début de l'année, les élèves reçoivent un calendrier scolaire qui indique les dates exactes des congés et des journées pédagogiques. Ce calendrier est publié sur le site web du Conseil Scolaire Centre-Nord et sur le site web de l'école de votre enfant.

II. CIRCULAIRES

Une lettre circulaire est publiée au début de chaque mois et envoyée par courriel. On vous annoncera les dates des congés, des activités spéciales, des vaccinations, des visites extraordinaires et de toute autre chose pertinente dans la vie scolaire de l'enfant.

III. AGENDA

Avant la pandémie de la Covid 19, dans les écoles élémentaires, chaque enfant recevait un agenda au début de l'année scolaire. L'agenda vous permet de maintenir une communication ouverte en tout temps avec l'enseignant de l'enfant. Avec la nouvelle réalité issue de la pandémie, la communication par courriel est plus privilégiée pour échanger avec les enseignants de votre enfant.

IV. JOURNÉE SCOLAIRE

L'élève peut arriver à l'école 15 minutes avant le début des cours. À ce moment, la surveillance est assurée dans la cour d'école. Habituellement, à l'école élémentaire, il y a deux périodes de récréation : une en matinée et l'autre en après-midi. L'élève qui prend son dîner à l'école peut jouer à l'extérieur quand il a fini de manger. La surveillance est assurée à tous ces moments. Puisque la plupart des élèves voyagent en autobus scolaire, il n'y a pas de surveillance dehors dans la cour après l'école.

Il est déconseillé de laisser un enfant sans surveillance après l'école dans la cour de récréation.



V. REPAS DU MIDI



Puisque la plupart des élèves ne retournent pas à la maison à l'heure du midi, ils mangent à l'école. Notez que le conseil scolaire ne fournit pas de transport pour l'élève qui préférerait aller manger à la maison. L'élève peut apporter la nourriture qu'il a l'habitude de manger, mais dans les écoles élémentaires il est probable qu'il ne puisse pas la faire réchauffer. Le repas devrait comprendre du jus ou de l'eau plutôt qu'une boisson sucrée (boisson gazeuse). Au niveau élémentaire, on encourage les parents à ajouter également des collations. Inscrivez le nom de l'enfant sur la boîte-repas ou le contenant qui renferme son repas.

VI. CASIERS

Habituellement, il n'y a pas de casiers dans les écoles élémentaires. Quand il s'en trouve, ces casiers ne sont pas cadenassés.



Au secondaire, chaque élève se verra assigner un casier pour y ranger ses fournitures scolaires. Dans certaines écoles, l'élève doit partager son casier. Les casiers appartiennent à l'école et doivent être vidés à la fin de l'année. L'administration de l'école a toujours le droit de regarder dans les casiers.

On ne devrait pas se servir du casier pour ranger des objets de valeur. D'ailleurs, l'école n'est nullement responsable du dommage fait aux biens personnels ou du vol du contenu de ces casiers.

Les écoles fournissent les cadenas et ces derniers, pour des raisons de sécurité, sont les seuls qui sont autorisés.

VII. FOURNITURES SCOLAIRES

Les parents sont responsables des frais relatifs aux fournitures scolaires et chaque école a la responsabilité d'aviser les parents du fonctionnement pour leur école. À l'élémentaire, l'école fournit une liste de fournitures scolaires précise à l'inscription.

Au secondaire, les enseignants préciseront les fournitures nécessaires à chaque cours. Les parents sont responsables de ces achats.

VIII. MANUELS SCOLAIRES

L'école remettra des manuels scolaires à l'élève au début de l'année scolaire ou du semestre. Ceux-ci demeurent la propriété de l'école et doivent être remis en bon état à la fin du cours. L'élève doit payer les livres perdus ou endommagés.

IX. MATÉRIEL SCOLAIRE ET D'APPRENTISSAGE

En Alberta, l'élève n'a pas toujours des manuels et des cahiers d'exercices à suivre pour chaque matière. Les enseignants puisent dans plusieurs sources pour préparer les activités d'apprentissage : manuels, livres de la bibliothèque, Internet, journaux, vidéos et autres ressources de renseignements.



X. COLLECTE DE FONDS

Vous recevrez de temps à autre une lettre de l'école ou du conseil d'école pour vous demander de contribuer financièrement ou de participer à certaines collectes de fonds pour l'école. Ces contributions sont à votre discrétion.

CODE DE VIE



Le personnel s'assure qu'il n'y a pas à l'école de facteurs négatifs comme de l'abus, de l'intimidation (*bullying*), de la discrimination, des paroles haineuses et toute autre forme de violence physique. L'école a adopté un code de conduite qui encourage la prévention des problèmes, l'utilisation de techniques pour la résolution pacifique de problèmes et la création d'un environnement sûr et accueillant.

L'école et l'enseignant de l'enfant établiront des règles pour aider l'élève à respecter le code de conduite. Ces règles sont expliquées à l'élève et habituellement affichées dans l'école.

On s'attend à ce que toutes les personnes qui participent à des activités dans les écoles, y compris l'élève, les parents ou tuteurs, les bénévoles, les enseignants et autres membres du personnel de l'école, obéissent au code de conduite.

Ce code s'applique à toute activité qui se rapporte à l'école, même si elle a lieu à l'extérieur de l'école ou à l'extérieur des heures régulières.

SUGGESTIONS :

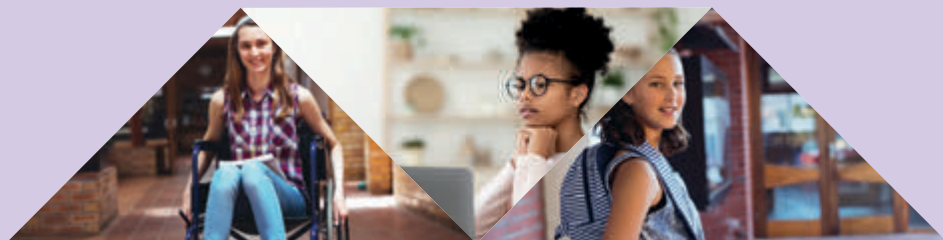
- ▼ Encouragez l'enfant à se familiariser avec les règles de l'école et de la classe.
- ▼ Rappelez à l'enfant qu'un mauvais comportement pourrait avoir des conséquences graves s'il se bagarre ou s'il se conduit mal.
- ▼ Demandez à l'enseignant de vous aviser s'il y a lieu de s'inquiéter du comportement de l'enfant.
- ▼ Procurez-vous le code de vie de votre école.
- ▼ Si vous croyez que le code de conduite de votre école crée une situation injuste pour l'enfant, parlez-en à son titulaire ou, au besoin, à la direction de l'école.
- ▼ Adressez-vous au personnel enseignant ou à l'administration si le comportement d'un autre élève vous inquiète.



I. TENUE VESTIMENTAIRE

Certaines écoles ont un code vestimentaire qui décrit ce que l'élève peut porter à l'école. Les plus jeunes élèves devraient laisser des vêtements de rechange à l'école tout au long de l'année. L'école peut exiger que l'élève porte des chaussures de course, un short et un tee-shirt pour les classes d'éducation physique dans le gymnase. Si vous avez des inquiétudes au sujet du code vestimentaire de votre école, parlez-en à l'enseignant de l'enfant.

On s'attend à ce que l'élève joue dehors avant l'école, durant les récréations ainsi qu'à l'heure du dîner. Assurez-vous que l'enfant soit habillé en fonction du temps qu'il fait. On s'attend à ce que l'élève de la maternelle s'habille lui-même; l'enseignant pourra cependant l'aider car celui-ci est encore en train d'apprendre à le faire.



II. RÔLE DES PARENTS POUR RÉGLER DES PROBLÈMES

Il peut être normal d'observer certains changements de comportement chez l'enfant pendant qu'il s'ajuste à un nouvel environnement : école, langue, pays. Il se peut que l'enseignant titulaire de la classe de l'enfant communique avec vous s'il a des inquiétudes au sujet du comportement de l'enfant ou de ses rapports avec les autres élèves.

L'enseignant vous expliquera ce qu'il fait à l'école pour aider votre enfant et vous suggérera peut-être des mesures que vous pourrez prendre pour améliorer la situation. Cette collaboration entre vous et l'enseignant pourra indiquer clairement à l'enfant le comportement qu'il devrait adopter à l'école.

N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant si vous avez des inquiétudes à ce sujet.

Comportements pouvant donner lieu à une suspension ou à l'expulsion et à l'intervention de la police

- ▼ Bagarres
- ▼ Menaces
- ▼ Injure envers une enseignante ou un enseignant
- ▼ Trafic de drogue ou d'armes
- ▼ Vol
- ▼ Utilisation d'une arme pour causer des blessures corporelles ou pour menacer de blesser sérieusement
- ▼ Agression physique causant des dommages corporels qui nécessitent les soins d'un médecin
- ▼ Acte de vandalisme
- ▼ Agression sexuelle
- ▼ Distribution d'alcool à des personnes d'âge mineur

III. CONSÉQUENCES OBLIGATOIRES

L'acte scolaire provincial exige que les écoles appliquent les conséquences obligatoires qu'entraînent certains types de comportement inopportun de la part des élèves. Ces conséquences comprennent l'avertissement verbal et écrit, la retenue, la suspension interne et externe, ainsi que l'expulsion de l'école.

Dans certaines situations, l'enseignant peut suspendre un élève pendant une période tandis que la direction peut suspendre un élève jusqu'à un maximum de cinq jours. L'école communique avec les parents lorsque leur enfant est suspendu.



IV. SORTIES ÉDUCATIVES

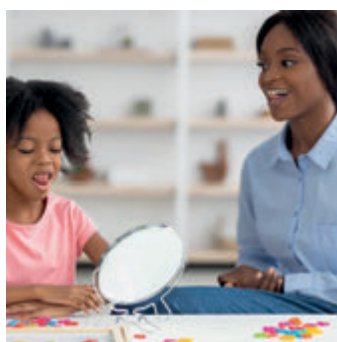
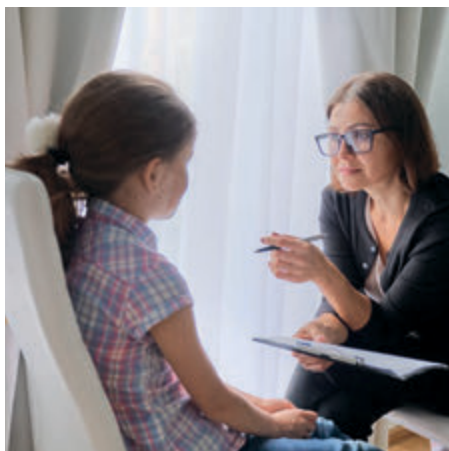
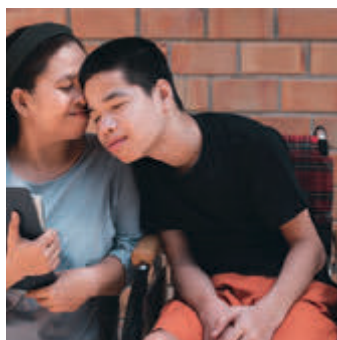
Les enseignants organisent occasionnellement pour la classe des visites dans les musées, dans les parcs ou au théâtre pour assister à une représentation ou à un spectacle. Les sorties éducatives constituent un élément important du programme de la classe et l'enfant fera, dans les jours précédant et suivant cette sortie, des travaux ou des activités qui s'y rapportent.

L'école vous demandera de lui indiquer par écrit que vous autorisez l'enfant à participer à la sortie. À cet effet, l'enfant apportera une lettre à signer à la maison. Veuillez signer le formulaire et le retourner à l'école le plus tôt possible. Il se peut que certaines sorties comportent des frais d'admission qu'on vous demandera de payer afin que l'enfant puisse y participer.

Les enseignants acceptent généralement avec plaisir la présence d'un parent qui désire accompagner les élèves lors des sorties éducatives.



PROGRAMMES ET SERVICES AUX ÉLÈVES



I. PROGRAMME DE FRANCISATION

Les écoles francophones offrent de l'appui en francisation aux élèves qui ne s'expriment pas de manière fluide en français. Il est surtout destiné aux élèves qui n'ont pas la fluidité de la langue française.

Si cela s'avère nécessaire, l'enfant sera inscrit à de l'appui en francisation jusqu'à ce que les connaissances nécessaires pour suivre le programme soient acquises. Les élèves apprennent tous à un rythme différent et c'est un phénomène qui s'observe même chez les enfants d'une même famille. Il est important que l'apprentissage de la langue et de la culture francophone soit également vécu dans le domicile familial afin que l'enfant développe une relation positive envers cette dernière.

II. PROGRAMME D'ANGLAIS LANGUE SECONDE

Les écoles francophones offrent des programmes d'anglais pour débutant à l'élève qui parle peu ou pas du tout l'anglais. L'objectif est de donner à cet élève une compétence de base en anglais pour lui permettre d'intégrer le plus rapidement possible les cours du programme d'anglais régulier.

Dans certaines écoles, lorsqu'on s'aperçoit qu'un élève n'est pas à l'aise en anglais on l'invite à passer un test de placement. D'après les résultats du test, l'école sera ensuite en mesure de suggérer le niveau qui convient à cet élève et de préciser la façon dont l'aide sera fournie.



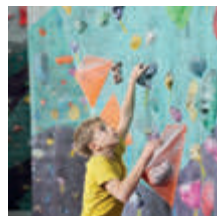
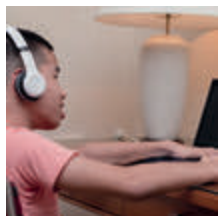
III. ÉDUCATION INCLUSIVE

Les programmes d'appuis et de services à l'intention des élèves fournissent un soutien supplémentaire pour ceux pour qui cela est nécessaire. Certains élèves ont besoin de soutien pour une courte période de temps alors que d'autres ont des besoins plus complexes à cause de leur façon d'apprendre ou de leur état de santé.

L'élève peut avoir besoin d'aide parce qu'il a des difficultés physiques, intellectuelles, émotives, comportementales, visuelles, auditives, de la parole ou du langage ou parce qu'il éprouve de la difficulté à s'entendre avec les autres. Les programmes d'appuis et de services s'adressent également aux élèves identifiés comme ayant un haut potentiel.

Le fait qu'un élève éprouve de la difficulté avec le français ne signifie pas qu'il ait besoin d'appuis et de services spécialisés. Il se peut toutefois que l'enfant ait un trouble d'apprentissage important s'il éprouve de la difficulté à faire ses travaux scolaires ou à s'entendre avec les autres élèves. Dans certains cas, ce genre de difficultés peut faire partie de son ajustement normal à une nouvelle langue et à une nouvelle école. Un document offrant des renseignements sur les aptitudes scolaires de l'enfant dans sa langue maternelle ou un de ses anciens bulletins scolaires peut souvent aider l'enseignant à identifier l'origine de ses difficultés.

Si vous croyez que l'enfant a un trouble d'apprentissage important, parlez-en à son enseignant le plus tôt possible dans l'année scolaire. Il y a différentes façons informelles d'évaluer votre enfant. Si cela s'avère nécessaire, il se peut qu'une demande d'évaluation formelle pour l'enfant soit faite. Lorsque viendra le temps d'évaluer formellement l'enfant, on demandera votre permission. On communiquera avec vous ensuite pour vous faire part des résultats.



IV. PLAN D'APPUI

Parfois l'école suggérera de faire un plan d'appui pour l'élève qui a des difficultés d'apprentissage ou de comportement.

Ce plan identifie et précise :

- Les buts à long terme et les objectifs à court terme;
- Les stratégies spécifiques d'enseignement ainsi que l'encadrement non pédagogique;
- Les méthodes d'évaluation et l'information diagnostique sur lesquelles s'appuie le plan;
- Les dates de révision.

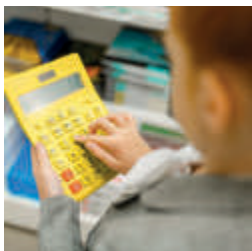
On invite les parents à participer au développement du plan. On les invitera à nouveau quand viendra le temps d'évaluer les progrès ou les défis de la part des parents qui sont essentiels à la réussite du plan. Plusieurs élèves qui ont des plans d'appuis suivent des programmes adaptés ou modifiés.

V. PROGRAMME ADAPTÉ

Un programme est adapté lorsqu'il est basé sur les résultats d'apprentissage prescrits par le programme d'étude du ministère de l'Éducation, mais des adaptations sont nécessaires pour que l'élève puisse réussir avec ce programme.

Exemples d'adaptations :

- Utilisation de la calculatrice
- Temps supplémentaire pour les travaux et les examens
- Diminution de la quantité de travail



VI. PROGRAMME MODIFIÉ

Un programme est modifié lorsque les résultats d'apprentissage sont essentiellement différents de ceux prescrits par le programme du ministère de l'Éducation. Le programme modifié est basé sur les besoins spécifiques de l'élève qui a des besoins particuliers.

Par exemple :

- Un élève de 9e année reçoit un cours de mathématiques de 5e année.
- Dans une classe régulière de 3e année, un élève apprend à calligraphier son nom alors que ses pairs pratiquent l'écriture cursive de textes à plusieurs paragraphes.

Lorsque l'élève a un programme adapté, il reçoit les crédits réguliers prescrits pour ce cours. Il doit être mentionné dans le dossier et le bulletin de l'élève qu'il s'agit d'un cours adapté.

VII. BULLETINS SCOLAIRES DES ENFANTS QUI ONT UN PROGRAMME PERSONNALISÉ

L'élève qui a un programme adapté a besoin de plus de temps pour améliorer ses connaissances. Dans certains cas, l'élève fait le même travail que les autres. Dans d'autres situations, l'élève peut effectuer un travail différent des autres. Il se peut que l'enseignant n'inscrive pas de note sur le bulletin scolaire lorsqu'il s'agit d'un élève arrivé récemment au Canada.

S'il y a une note, elle est basée sur les travaux adaptés à un élève et tient compte de son niveau d'apprentissage. L'élève fait des travaux différents de ceux que font les autres élèves de cette année d'études. Lorsque l'enfant sera plus à l'aise, il se peut que l'enseignant lui donne les mêmes travaux à faire que les autres élèves. Mais, il est aussi possible que pour répondre aux besoins de l'enfant, on ait toujours à adapter son programme d'étude.

Lors de la rencontre parent-enseignant-élève, l'enseignant expliquera ce que l'enfant apprend et vous tiendra au courant de l'évolution de ses compétences dans toutes les matières.

VIII. PROCÉDURE EN CAS D'ABUS

Lorsqu'un membre du personnel de l'école remarque des signes que quelqu'un maltraite ou néglige un enfant ou lorsqu'un élève lui rapporte que quelque chose de préjudiciable lui arrive, le membre du personnel a l'obligation légale d'en aviser l'organisme chargé de la protection de l'enfance de votre communauté (la Société d'aide à l'enfance et les Services d'aide à la famille et à l'enfance, par exemple).

Pour rapporter ou pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1-800-387-5437.



PARTICIPATION DES PARENTS ET BONNE COMMUNICATION AVEC LE CORPS ENSEIGNANT



I. PARTICIPATION

Le personnel des écoles de l'Alberta encourage le parent à participer activement à l'éducation de l'enfant et à établir de bonnes relations avec le corps enseignant. Des études démontrent que la participation active du parent contribue grandement à la réussite de l'enfant.

Une bonne communication aide l'enseignant à mieux connaître l'enfant tout en vous permettant de comprendre ce qui se passe à l'école. De cette façon, la transition à un système scolaire différent de celui auquel vous êtes habitué est plus facile.

II. RENCONTRES DE PARENTS-ENSEIGNANTS AU SECONDAIRE

Les rencontres parents-enseignants ont généralement lieu deux fois par an, en novembre et en mars. On s'attend à ce que les parents participent aux deux rencontres.

Lors des rencontres parents-enseignant, l'enseignant parle avec le parent des forces et des besoins de l'enfant. Il s'agit d'une excellente occasion pour le parent et l'enseignant de discuter de ce que chacun d'eux fera pour favoriser la réussite de l'enfant à l'école. Ces rencontres durent environ 10 minutes.

Vous recevrez une invitation électronique pour ces entrevues et un horaire pour indiquer votre disponibilité. L'école fixe l'horaire des entrevues et vous précise le moment de votre rencontre avec l'enseignant. Assurez-vous d'être disponible au moins cinq minutes à l'avance pour pouvoir profiter de tout le temps que vous a réservé l'enseignant.

Lors de la rencontre, l'enseignant fournit des explications au sujet du contenu du bulletin scolaire et de ce qu'il fait pour aider l'enfant. Il démontrera ce que l'enfant a appris en comparant certains de ses travaux du début de cette étape à des travaux plus récents. L'enseignant vous suggérera peut-être des façons d'aider l'enfant à la maison. L'élève est encouragé à participer à la rencontre pour parler de son travail. S'il y a des questions que vous aimeriez poser à l'enseignant sans la présence de votre enfant, prenez un autre rendez-vous.

III. SUGGESTIONS POUR LES PARENTS ANGLOPHONES

Comment un parent qui ne parle pas français peut-il aider son enfant?

- ◆ Aidez l'enfant à planifier son temps pour faire ses devoirs.
- ◆ Parlez à l'enfant de ce qu'il ou elle a appris.
- ◆ Lisez à l'enfant dans votre langue maternelle ou encouragez-le à vous faire la lecture.
- ◆ Habituez l'enfant à aller à la bibliothèque et à participer à d'autres programmes communautaires enrichissants.
- ◆ Encouragez l'enfant à réviser la matière présentée les jours précédents et à planifier son horaire de travail en fonction des travaux et des tests à venir.
- ◆ Assurez-vous que l'enfant prenne la responsabilité de lire en français ou dans sa langue maternelle tous les soirs.
- ◆ Écoutez la radio française, écoutez des émissions à long métrage de qualité à la télévision et participez aux activités francophones de la communauté.

IV. COMMUNICATION AVEC L'ENSEIGNANT

Les membres du corps enseignant savent qu'il est difficile pour certains parents de s'exprimer en français avec eux. Ils sont aussi conscients de l'effort que vous faites pour leur parler de l'enfant.

Demandez à un ami ou à un membre de la famille (pas à un enfant) de vous accompagner à l'école et de parler pour vous au téléphone avec l'enseignant. N'oubliez pas de prendre des dispositions à l'avance pour vous assurer que l'enseignant est disponible pour vous parler.



V. CONTACT AVEC L'ENSEIGNANT

Téléphonez au bureau de l'école et laissez un message pour l'enseignant. Donnez au personnel administratif votre nom et votre numéro de téléphone, le nom de l'enfant et le numéro de sa classe ainsi que le meilleur moment pour vous rappeler. L'enseignant peut vous téléphoner pendant la journée ou en début de soirée. Chaque enseignant a une adresse électronique. En visitant le site web de l'école, vous y trouverez toutes les adresses des enseignants.



VI. COMMUNICATIONS DE L'ÉCOLE AVEC LES PARENTS

L'école communique régulièrement de l'information aux parents, comme des avis au sujet d'activités en classe ou à l'école, des circulaires mensuelles, des formulaires d'autorisation pour les sorties éducatives et d'autres annonces importantes.

- Rappelez à l'enfant que vous voulez voir les informations qui viennent de l'école.
- Demandez à l'enfant de vérifier si son sac d'école renferme des avis ou des lettres de l'école. Il arrive souvent que les enfants oublient.
- Désignez un endroit précis de la maison pour les communications de l'école.
- Affichez les avis importants dans la maison.
- N'hésitez pas à communiquer avec le personnel administratif de l'école ou avec l'enseignant si vous avez des questions.
- Ayez un cahier à anneaux ou un cartable dans lequel vous pouvez garder toutes les lettres et circulaires et tout autre renseignement pertinent au sujet de l'école.

VII. RÉOLUTION DE PROBLÈMES

Parlez à l'enseignant de l'enfant lorsque vous avez des suggestions ou des inquiétudes à son sujet. S'il y a un conflit entre votre enfant et un autre élève, parlez-en à l'enseignant. L'école encourage et aide l'élève à résoudre ses propres problèmes dans la mesure du possible, mais il arrive que les parents doivent intervenir.

SUGGESTIONS :

- Posez des questions à l'enfant pour vous aider à obtenir les renseignements dont vous avez besoin.
- Expliquez à l'enseignant ce que l'enfant vous a dit et comment il se sent à ce sujet. Informez l'enseignant de ce que vous avez fait pour aider l'enfant à résoudre le problème.
- Écoutez le point de vue de l'enseignant et demandez-lui ce qu'il ferait à l'école dans pareil cas. Demandez-vous si cela fonctionnerait à la maison.
- Planifiez ce que vous et /ou l'enseignant ferez pour que l'enfant reçoive le même message de vous deux.
- Entendez-vous pour vous parler de nouveau afin de vérifier si la solution retenue donne des résultats.
- Adressez-vous à la direction de l'école si le problème persiste. Si la direction ne peut pas résoudre le problème, communiquez avec le bureau du directeur général du conseil scolaire. Le bureau de l'école peut vous fournir son numéro de téléphone.

VIII. AIDE À L'ENFANT POUR RÉSOUDRE UN PROBLÈME

- Encouragez l'enfant à parler du problème à l'enseignant.
- Aidez l'enfant à s'exprimer pour expliquer le problème.
- Rappelez à l'enfant que le règlement de l'école ne tolère pas que les élèves se chamaillent ou emploient un langage grossier pour résoudre des problèmes.
- Rassurez l'enfant en lui disant que vous allez intervenir si le problème ne se résout pas.

IX. QUESTIONS SOUVENT POSÉES PAR LES PARENTS AU PERSONNEL ENSEIGNANT

- Comment progresse l'enfant dans l'apprentissage du français?
- Est-ce que l'enfant suit le programme d'études régulier de son année scolaire?
- Pour quelles matières l'enfant reçoit-il du soutien supplémentaire? Quelle sorte de soutien?
- Combien de temps l'enfant doit-il consacrer à ses devoirs?
- Comment l'enfant se comporte-t-il avec les autres élèves?



ENGAGEMENT DANS L'ÉCOLE



I. BÉNÉVOLAT

Les écoles encouragent les parents à s'impliquer dans les activités de l'école. Les parents font don de leur temps pour accompagner l'élève lors de sorties éducatives, travailler à la bibliothèque, écouter les enfants lire et de bien d'autres façons fort utiles. Suggérez à l'enseignant des titres de livres, de journaux, de magazines ou de vidéos dans votre langue ou au sujet de votre culture. Discutez-en avec l'enseignant pour déterminer ce qui conviendrait à la classe ou à la bibliothèque de l'école. Offrez-lui de faire du bénévolat.

II. ACTIVITÉS ET RÉUNIONS À L'ÉCOLE

Il se peut que votre école organise des activités spéciales, comme des foires ou des spectacles dont les élèves sont les interprètes et des foires. Les écoles organisent occasionnellement des foires ou présentations sur des sujets qui se rapportent à l'école tels que l'alphabétisation, les mathématiques et la façon d'aider votre enfant à réussir. Ce sont d'excellentes occasions de passer du temps avec l'enfant et d'en apprendre davantage sur l'école.

III. CONSEIL D'ÉCOLE

Chaque école en Alberta possède un conseil d'école, soit un groupe consultatif, composé de parents, de la direction et de membres du personnel. Ce conseil appuie la direction dans l'école et épaula l'administration dans la planification de l'école. Tous les parents peuvent assister aux réunions du conseil d'école. Les parents sont d'abord encouragés à faire part au président du conseil de leur intention d'assister à la réunion du conseil d'école. Ils sont invités à poser des questions et à participer à la discussion. Tous les parents sont admissibles pour devenir membres de ce conseil. La plupart des écoles élisent habituellement les membres du conseil à la rencontre des parents en septembre. Les noms des membres du Conseil d'école apparaissent habituellement dans la circulaire de l'école en octobre.



SUGGESTIONS :

- Même si vous ne faites pas partie du conseil, communiquez avec le président pour discuter de ce que vous pouvez faire au sein du conseil pour rendre service.
- Assistez aux réunions du conseil d'école pour en apprendre le fonctionnement ou pour poser des questions, soumettre des suggestions ou faire part de votre opinion sur des questions qui vous intéressent au sujet de l'école.
- Discutez avec le président ou un membre du conseil d'école des moyens pour aider le personnel de l'école et les parents à être mieux renseignés sur votre communauté sur les besoins des élèves nouveaux arrivants.
- Formez un réseau de parents pour renseigner les autres parents sur les événements qui se produisent à l'école et pour accueillir les familles de nouveaux arrivants.



AIDE



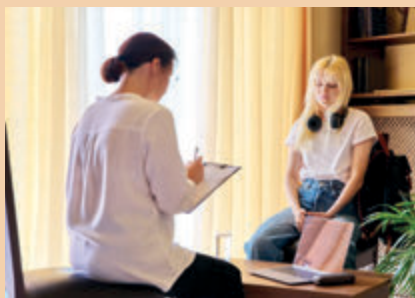
Lorsque les parents ont des questions ou des inquiétudes au sujet de l'éducation de leur enfant, il est préférable qu'ils s'adressent à l'enseignant concerné. S'il s'agit d'une question d'ordre général, ils peuvent communiquer avec un membre de la direction de l'école ou avec un conseiller en orientation.

I. SERVICES EN ORIENTATION ET EN TRAVAIL SOCIAL

Le conseiller en orientation peut aider les élèves et leurs parents au sujet des cours, du choix de carrière et des perspectives d'avenir de l'élève après l'obtention du diplôme.

Les travailleurs sociaux aident également l'élève à résoudre des défis de bien-être, de décrochage, de stress ou de colère. Ils permettent à l'élève d'obtenir les services nécessaires pour qu'ils puissent progresser le plus harmonieusement possible.

Les parents peuvent également communiquer avec le conseiller pour obtenir des conseils au sujet de leur enfant. Son expérience et sa compréhension peuvent s'avérer précieuses pour l'élève et ses parents.



II. LE PROJET E.S.P.O.I.R. DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD



Le Projet ESPOIR est l'un des 50 programmes visant le développement des capacités locales pour la promotion et prévention de la santé mentale dans les écoles albertaines. Ce programme est dirigé par *Mental Health Capacity Building* et financé par *Alberta Health Services, Addictions and Mental Health*.

La mise en œuvre d'une approche globale de l'école pour la santé

« De nombreuses écoles de l'Alberta utilisent une approche globale de l'école afin de créer des environnements d'apprentissage accueillants, respectueux et sécuritaires qui soutiennent la santé mentale positive des élèves. Une approche globale de l'école reconnaît que tous les aspects de la communauté scolaire ont des répercussions sur la santé mentale et le bien-être des élèves, et que l'apprentissage et la santé mentale sont intimement liés »

Gouvernement de l'Alberta, Travailler ensemble pour soutenir la santé mentale dans les écoles de l'Alberta, Edmonton, 2017

Le projet ESPOIR est présent dans les 20 écoles du Conseil scolaire Centre-Nord pour faire la promotion de la prévention en santé mentale. Les contributions du projet ESPOIR à l'approche globale de l'école pour la santé incluent :



- Déstigmatiser la santé mentale
- Accompagner les familles à voir au bien-être mental des enfants
- Habilitier les groupes communautaires à promouvoir le bien-être
- Faciliter l'accès aux services de santé
- Soutenir L'enseignement des compétences socioémotionnelles
- Encourager les directions à mettre en place des pratiques à l'échelle de l'école

Les apprentissages socioémotionnels

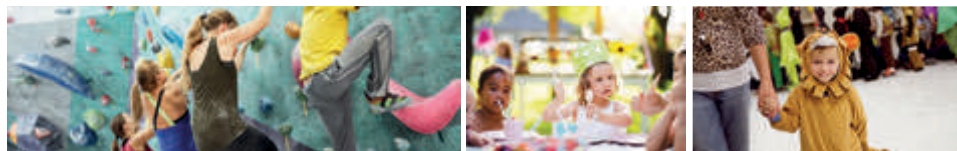
L'apprentissage socioémotionnel est le processus de développement des connaissances, des attitudes et des compétences des élèves à gérer les émotions, à établir des relations saines, à fixer des objectifs et à prendre des décisions. Les élèves arrivent à l'école avec divers niveaux de compétences socioémotionnelles, tout comme ils ont différentes compétences en lecture ou en mathématiques.

Les élèves ont plusieurs occasions d'acquérir des compétences socioémotionnelles dans le cadre du curriculum et tout au long de la journée d'école. Apprendre ces compétences augmente la résilience et aide à atténuer les résultats possibles des expériences négatives comme l'intimidation, l'abus, la violence ou la pauvreté chez les élèves.

Alberta, 2017. Gouvernement de l'Alberta, Travailler ensemble pour soutenir la santé mentale dans les écoles de l'Alberta, Edmonton, 2017

Vous pouvez contacter la direction pour plus d'information sur les activités du projet ESPOIR dans l'école de votre enfant. Pour des informations sur le Projet ESPOIR en général, allez voir notre site web :

<https://sites.google.com/centrenord.ab.ca/mhcb-projetespoir>



III. LE PROJET « TÉEÉ »

Le projet « Travailleur en établissement dans les écoles francophones » est un partenariat réalisé entre la FRAP et le Conseil scolaire Centre-Nord.

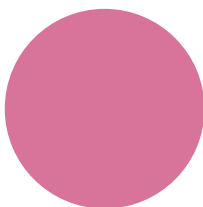
Le but est de répondre aux besoins en matière d'établissement et d'intégration des élèves issus de l'immigration et de leurs familles en milieu scolaire et communautaire.

Ce programme, qui est opérationnel dans les écoles francophones, permet :

- Aux nouveaux arrivants d'identifier, à partir de l'école, des solutions aux défis auxquels ils font face;
- Aux parents de se familiariser avec le système éducatif albertain afin de mieux encadrer la scolarité de leurs enfants



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



Ce guide fournit quelques renseignements sur un grand nombre de sujets. Voici d'autres façons d'obtenir plus de renseignements :

- Visitez le site web du Conseil scolaire de l'école de votre enfant : www.centrenord.ab.ca
- Communiquez avec la FRAP : www.frap.ca
- Communiquez avec le ministère de l'Éducation pour obtenir des informations supplémentaires au sujet de leurs politiques et des procédures : www.alberta.ca/fr-CA/education.aspx
- Communiquez avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta : www.fpfa.ab.ca
- Communiquez avec l'Institut Guy-Lacombe de la famille : www.institutguylacombe.ca
- Communiquez avec l'Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society : www.ajfas.ca
- Communiquez avec le Centre de santé communautaire Saint-Thomas : www.cscst.ca
- Communiquez avec le Réseau santé albertain : www.reseausantealbertain.ca
- Procurez-vous un annuaire de l'année (ex. Annuaire 2008) des entrepreneurs, des professionnels et des organismes francophones de l'Alberta, au bureau de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton
- Communiquez avec le projet Accent de l'ACFA : www.accentalberta.ca



ÉTÉ EN FRANÇAIS



Si vous voulez que votre enfant passe un été en français :

- Inscrivez-le au camp d'été offert par la FRAP à Edmonton et à Fort McMurray pour les élèves de la 7e à la 12e année www.frap.ca
- Inscrivez-le au Camp Soleil organisé par l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton: www.acfaedmonton.ab.ca/camp-soleil
- Inscrivez- le au Camp Lusson: www.acfaedmonton.ab.ca/centredelanaturelusson
- Inscrivez-le au camp de lecture uniquement pour les élèves identifiés par les enseignants.
- Jouez à des jeux de société en français.
- Empruntez des disques, des livres, des films en français pour enfants et adultes à l'Institut Guy-Lacombe de la famille : 8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 114, Edmonton, T6C 3N1 tél. : 780-468-4882. L'Institut est dans la Cité francophone.
- Camp d'été ELA (Enfants et Leadership en Action) : www.ajfas.ca
- Camp de soccer en français et en anglais : www.soccer-pptd.ca



COORDONNÉES DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD ET DES ÉCOLES FRANCOPHONES DE LA RÉGION



I. CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD

8627, rue Marie-Anne Gaboury (91e Rue) Bureau 301
Edmonton, AB T6C 3N1
Téléphone : 780-468-6440 Sans frais : 1-800-248-6886
Télécopieur : 780-440-1631
www.centrenord.ab.ca / conseil@centrenord.ab.ca

II. ÉCOLE BORÉAL (PM-12) †

312 Abasand Drive Fort McMurray, Alberta T9J 1B2
Téléphone : 780-791-0200
Télécopieur : 780-791-5391
www.bo.centrenord.ab.ca / bo@centrenord.ab.ca



III. ÉCOLE CITADELLE (PM-9) †

C. P. 28 5111 46e Rue Legal (Alberta) T0G 1L0
Téléphone : 780 961-3557
Télécopieur : 780 961-3405
www.cd.centrenord.ab.ca / cd@centrenord.ab.ca



IV. ÉCOLE DESROCHERS (PM-12)

C.P. 160 302 Elm Avenue Jasper (Alberta) T0E 1E0
Téléphone : 780 852-1119
Télécopieur : 780-852-1190
www.dr.centrenord.ab.ca / dr@centrenord.ab.ca



V. ÉCOLE LA MISSION (PM-4) †

46 Heritage Drive Saint-Albert, AB T8N 6W8
Téléphone : 780-459-9568
Télécopieur : 780-459-9587
www.lm.centrenord.ab.ca / lm@centrenord.ab.ca



VI. ÉCOLE LA PRAIRIE M À 12

4810, 35e Rue Red Deer, AB T4N 0R5
Téléphone : 403-343-0060
Télécopieur : 403-343-7001
www.lp.centrenord.ab.ca / lp@centrenord.ab.ca



VII. ÉCOLE MAURICE-LAVALLÉE (10-12) †

8828, 95e Rue Edmonton, AB T6C 4H9
Téléphone : 780-465-6457
Télécopieur : 780-468-0078
www.ml.centrenord.ab.ca / ml@centrenord.ab.ca



VIII. ÉCOLE NOTRE-DAME (PM-6) †

15425, 91e Avenue Edmonton, AB T5R 4Z7
Téléphone : 780-484-6955
Télécopieur : 780-484-7065
www.nd.centrenord.ab.ca / nd@centrenord.ab.ca



IX. ÉCOLE PÈRE-LACOMBE (PM-6) †

10715, 131A avenue Edmonton, AB T5E 0X4
Téléphone : 780-478-9389
Télécopieur : 780-478-9210
www.pl.centrenord.ab.ca / pl@centrenord.ab.ca



X. ÉCOLE À LA DÉCOUVERTE (PM-9)

17610, 104e Rue NO Edmonton (Alberta) T5X 5Y5
Téléphone : 780 474-9547
Télécopieur : 780 474-9356
www.ld.centrenord.ab.ca / ld@centrenord.ab.ca



XI. ÉCOLE PUBLIQUE GABRIELLE-ROY (PM-6)

8728 93e Ave NO Edmonton (Alberta) T6C 1T8
Téléphone : 780 457-2100
Télécopieur : 780 472-7855
www.gr.centrenord.ab.ca / gr@centrenord.ab.ca



XII. ÉCOLE JOSEPH-MOREAU (7-9) †

9735, 75 Avenue NO Edmonton (Alberta) T6E 3S2
Téléphone : 780 436-6303
Télécopieur : 780 436-6309
www.jm.centrenord.ab.ca / jm@centrenord.ab.ca



XIII. ÉCOLE STE-JEANNE-D'ARC (PM-6) †

8505 – 68A Rue Edmonton, AB T6B 0J9
Téléphone : 780-466-1800
Télécopieur : 780-465-1108
www.ja.centrenord.ab.ca / ja@centrenord.ab.ca

École Sainte-Jeanne-d'Arc



XIV. ÉCOLE CLAUDETTE-ET-DENIS-TARDIF (PM-7)

10 Hawkins Crecent Sherwood Park, AB T8A 3P2
Téléphone : 587-745-0404
www.et.centrenord.ab.ca / et@centrenord.ab.ca



XV. ÉCOLE MICHAËLLE-JEAN (7-12)

10005 – 84 Rue Edmonton, AB T6A 3P8
Téléphone : 587-463-0257
Télécopieur : 587-463-1545
www.mj.centrenord.ab.ca / mj@centrenord.ab.ca



XVI. ÉCOLE ALEXANDRE-TACHÉ (5-12) †

30 Erin Ridge Drive St. Albert, Alberta, T8N 5S5
Téléphone : 780 458-4878
Télécopieur : 780 458-8459
www.at.centrenord.ab.ca / at@centrenord.ab.ca



XVII. ÉCOLE QUATRE-SAISONS (PM-9) †

5505, avenue Magasin Beaumont, Alberta, T4X 1V8
Téléphone : 780 929-1183
Télécopieur : 780 929-1198
www.qs.centrenord.ab.ca / qs@centrenord.ab.ca



XVIII. ÉCOLE SANS-FRONTIÈRES (PM-12)

4204, 54e Avenue Lloydminster, Alberta, T9V 2R6
Téléphone : 780 875-0251
Télécopieur : 780 875-2570
www.sf.centrenord.ab.ca / sf@centrenord.ab.ca



XIX. ÉCOLE FRANCOPHONE DE STONY PLAIN (PM-6)

5116 55th Avenue Stony Plain, Alberta, T7Z 1B5
Téléphone : 587-305-0151
Télécopieur : 780 440-1631
www.es.centrenord.ab.ca / es@centrenord.ab.ca



XX. ÉCOLE DES FONDATEURS (PM-10)

4707, 56e Rue Camrose, Alberta, T4V 2C4
Téléphone : 587 769-0144
Télécopieur : 587 769-0145
www.df.centrenord.ab.ca / df@centrenord.ab.ca



XXI. ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE (PM-12) †

214, 8e Rue Wainwright, AB T9W 2R2
Téléphone : 780-842-2827
Télécopieur : 780-842-2865
www.sc.centrenord.ab.ca / sc@centrenord.ab.ca





Ce document a été réalisé dans le cadre du projet Travailleur en établissement dans les écoles francophones grâce au partenariat entre la Francophonie Albertaine Plurielle et le Conseil scolaire Centre-Nord.



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Financement de Citoyenneté et Immigration Canada.

Ce guide est inspiré de The Newcomers Guide to Elementary School in Ontario.



NB : Toutes les images dans ce guide proviennent d'un compte payé du site internet www.elements.envato.com

